

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FDAFP73 DU 06 FEVRIER 2014 À 14 HEURES

Présents : AJOUX Georges (AFP des Hauts d'Ugine), BASSI-LEGER Monique (AFP de Celliers), VIVET Gilles (AFP de Montfort), JACOB Guy (AFP du Thyl), AMEVET Dany (AFP de Montdenis), DELEPELEIRE Michel (AFP de Montsappey), , DUPRAZ Jérôme (Conseil Général) et MAILLAND-ROSSET Sébastien (SEA pour le compte de la Chambre d'Agriculture).

Excusés : BERTHOMIER Patricia (DDT), LABORET Cédric (Chambre d'Agriculture), PORTAZ Jean-Louis (Conseiller Général).

Absent : TOURT Albert (SEA), MITHIEUX Lionel (Conseil Général)

Il est remis en début de séance un dossier à chaque participant. Ce dossier comprend : le montage diaporama projeté pour animer la séance, le document de communication auprès des collectivités et la procédure pour obtenir le CD-ROM VISU DGFIP.

COMPTE-RENDU ET DÉCISIONS

➔ TOUR DE TABLE DES ACTUALITES

Les faits marquant à retenir sont les suivants :

Guy JACOB : projet d'extension de l'AFP du Thyl pour mener à bien des travaux de reconquête pastorale. Il a dernièrement passé beaucoup de temps sur ce projet pour avoir l'accord des propriétaires et trouve excessif les éléments demandés pour une telle démarche.

A cette occasion, Sébastien MAILLAND-ROSSET rappelle que, de plus en plus, les personnes opposées aux AFP rentrent dans des logiques procédurières (pour exemple, l'AFP de la Côte d'Aime, env. 90 recours gracieux à la création). Il convient donc pour toutes les AFP – engagement de la FDAFP dans sa plaquette de notoriété – de tendre vers le bon fonctionnement.

Gilles VIVET : L'AFP de Montfort a des travaux de débroussaillage en cours mais elle est moyennement satisfaite des tarifs et de la prestation. L'AFP a trouvé une seconde entreprise « mieux disante »; elle souhaite donc voir comment elle peut rompre le premier contrat et s'engager avec la seconde entreprise.

Le projet d'extension de l'AFP qui concerne la partie alpage est retardé après les élections et fera l'objet d'une enquête publique.

Monique BASSI-LEGER : Pour l'AFP de Celliers, plusieurs faits marquant font suite à la saison dernière :

- Un exploitant n'a pas respecté les objectifs d'entretien des pâturages pour les terrains qui lui sont alloués par convention. L'AFP va faire intervenir un huissier pour faire constater la situation ce printemps.

- La présidente de l'AFP a été convoquée par la gendarmerie suite à une main courante déposée auprès du procureur de la république. Il est reproché à l'AFP via le passage des troupeaux de faire rouler des pierres en direction des maisons et de provoquer des situations dangereuses.
- L'AFP a en projet d'étudier des solutions techniques pour alimenter en eau un chalet d'alpage occupé par un berger/éleveur du groupement pastoral ovin locataire d'une partie du territoire de l'AFP.
- Un exploitant a arrêté son activité ; les terres libérées ont été réparties entre les exploitants du territoire de l'AFP et à un autre exploitant pâturant également un alpage sur la commune voisine. Les conventions ont été modifiées pour celles qui existaient et écrite pour celle concernant le nouvel exploitant.

Georges AJOUX : L'AFP des Hauts d'Ugine a voté son budget le 4 février dernier. Il n'y a pas de travaux prévus mais éventuellement un projet d'extension. L'AFP lance un appel à cotisations qui nécessite à chaque fois de faire preuve de pédagogie auprès des propriétaires.

Michel DELEPELEIRE : statu quo à Montsappey. Le maire ne se représente pas. A l'heure actuelle, il y a au moins une liste déclarée et active avec laquelle une rencontre est prévue pour expliquer le rôle de l'AFP.

Dany AMEVET :

L'ancien locataire de la ferme intercommunale est actuellement en liquidation judiciaire. L'ensemble des terrains acquis par ce dernier dont une partie sur le territoire de l'AFP est actuellement en vente. Cela représente au total une 20 aine d'hectares. Des acheteurs potentiels pensent pouvoir disposer des terrains en place.

L'AFP souhaite mener à bien un projet de piste pastorale de 600 ml pour permettre au couple nouvellement installé sur le territoire de l'AFP avec des vaches laitières d'accéder avec leurs engins sur des parcelles peu accidentées au-dessus de Montdenis.

➡ APPEL A COTISATION 2014

Pour mémoire : 39 adhésions dont 3 communes sur 2012 (19 adhésions) et 2013 (20 adhésions) -> 1560 €

**L'ensemble des membres présents décident de ne pas augmenter la cotisation pour l'année 2014. Le montant reste de 40 € / AFP et ou commune.
L'appel à cotisation sera envoyé courant mars.
Les membres du conseil d'administration décident par ailleurs de soumettre l'évolution du montant de la cotisation 2015 à la prochaine assemblée générale.**

➡ PROJET FDAFP73, LA SIGNALÉTIQUE

La FDAFP a engagé un projet de signalétique pour les AFP du département. Deux exemplaires de panneaux sont présentés aux membres du conseil d'administration. La taille de réel de panneau sera d'environ 1 m². Les principes de modifications suivants sont arrêtés :

- Le logo de la FDAFP doit figurer en haut (un logo FEADER viendra à l'emplacement initial du logo FDAFP)
- Le nom de la commune support de l'AFP doit apparaître sous le nom de l'AFP
- Le texte expliquant ce qu'est une AFP doit être justifié
- Prévoir une place pour l'éventuel logo de l'AFP
- Principe arrêté de 2 photos + 1 carte ou de trois photos
- Le pictogramme « chiens tenus en laisse » est supprimé, le pictogramme avec le promeneur et la vache est complété avec un chien à côté du promeneur. Un pictogramme « se garer sur les emplacements réservés » est rajouté. Enfin, sur le pictogramme où figure la poubelle, on rajoutera également un sac à dos.

La FDAFP73 souhaite avec la signalétique s'inscrire dans une logique de **projet. Celui-ci est dimensionné pour la réalisation de 40 panneaux (1 panneau/AFP).**

Le budget prévisionnel pour cette opération sera le suivant :

	Coûts	Nombre	Coût total
Entreprise de communication			
- Conception du panneau	500 € HT	1	500 € HT
- Impression du panneau	200 € HT	40	8000 € HT
Mise en forme de la donnée / réalisation de cartes par la CASMB	100 € HT	40	4000 € HT
SEA montage de dossier	500 € HT	1	500 € HT
TOTAL HT			13 000 €
TOTAL TTC			15 548 €

Dans l'hypothèse d'un financement à 75 % (9750 €), il resterait à financer : 5798 € soit env. 145 € par panneau. Une double hypothèse pour le financement du projet est envisagée :

- Solliciter le conseil général sur une ligne départementale en appelant également du FEADER. Cette hypothèse doit être validée par Jérôme DUPRAZ (CG) auprès des élus référents en la matière.
- Eventuellement solliciter les PPT (mais ingénierie et contraintes plus importantes et taux de subvention moindre).

➔ ASSURANCES

MMA a proposé un contrat de groupe à destination de la FDAFP73 comprenant trois type de contrats :

- Une protection juridique
- Une assurance responsabilité des risques
- Une assurance des accidents corporels

Ces offres ont été envoyées à Marc POLGE spécialiste des ASA afin que ces dernières soient analysées.

Si le contrat proposé après analyse juridique s'avère intéressant, le conseil d'administration propose :

- De solliciter une autre compagnie d'assurance (SMACL) pour faire jouer la concurrence
- De proposer après validation en assemblée générale, le contrat de groupe à l'ensemble des AFP et de l'activer (ou pas) en fonction du nombre de retours.

➔ CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE DES NOTAIRES

Afin de poursuivre la démarche engagée, le conseil d'administration décide de continuer sur un rythme annuel à fournir la liste des AFP du département avec les parcelles et les coordonnées des président(e)s à la Chambre Interdépartementale des Notaires et à la SAFER.

→ Un courrier sera envoyé sur le même modèle que le courrier de l'année précédente à l'ensemble des AFP du département pour que ces dernières retournent à la FDAFP leurs listes de parcelles.

→ Dans ce courrier, le conseil d'administration décide également d'interroger les AFP pour savoir si elles ont reçu des avis de mutations transmis par les études notariales et si l'action menée par la FDAFP porte ses fruits.

➔ FORMATION A DESTINATION DES AFP

Suite aux propositions de formation faites, la Conseil syndical propose pour 2014, d'élaborer un programme d'actions sur une journée sur le département de la Haute-Savoie. Cette journée construite avec la SEA de Haute-Savoie pourrait se faire autour de 2 thématiques :

- Les troupeaux d'intérêts collectifs (pour mémoire : alternative crédible au débroussaillage mécanique et chimique mise en place par plusieurs AFP en Haute-Savoie).
- La visite et rencontre avec une AFP Haut-savoyarde

- La rencontre des membres de l'Union des AFP de Haute-Savoie.

➔ CHARTE COLLECTIVITE / AFP

Monique BASSI-LEGER rappelle cet objectif déjà abordé à la création de la FDAFP il était l'un des objectifs fixé pour l'année 2013 : **Faire reconnaître à la collectivité le rôle joué par les AFP qui gèrent un bien qui n'est ni public ni privé mais plutôt collectif. Soutenir les bénévoles dans la gestion de ce bien collectif avec une convention à deux niveaux.**

Les membres du conseil d'administration, lors de leur précédente rencontre avaient décidé de se concentrer sur la réalisation d'un projet de convention opérationnelle sous la forme d'un format 4 pages pour la fin du mois de février.

A la lecture du document fourni lors de cette séance, le conseil d'administration décide :

- **De ne pas modifier la mise en page globale**
- **De procéder à une relecture orthographique (Michel DELEPELEIRE)**
- **D'envoyer ce document aux présidents d'AFP avant les élections et aux nouvelles équipes d'élus après les élections.**

➔ POLITIQUES DE FINANCEMENT

Les échanges ont principalement portés sur :

1. La mobilisation d'une contre partie FEADER¹ aux financements apportés par le CG² et la CASMB³ dans le cadre de la convention tri-partite FDAFP/CG/CASMB pour l'animation et l'accompagnement des ASA⁴ sur le département.

L'objectif de cette démarche est de renforcer l'accompagnement technique et humain sur la problématique des AFP. Pour mémoire, la convention tripartite permet de financer 64 jours de techniciens (Serge LACOUR et Sébastien MAILLAND-ROSSET). En 2013, le temps passé sur la thématique des AFP était de 61 jours uniquement pour Sébastien MAILLAND-ROSSET.

2. Les Contrats Territoriaux de Savoie.

Pour ce qui relève du premier point, le conseil d'administration donne mandat à Jérôme DUPRAZ pour solliciter une réunion avec la Région Rhône-Alpes, organisme de gestion des crédits FEADER courant mars. L'objectif sera de déterminer la faisabilité technique pour mobiliser ces crédits FEADER.

En fonction des réponses apportées par la RRA, les signataires de la convention tri-partite pourront alors travailler au contenu de la version 2014 de la convention.

En ce qui concerne le deuxième point, Jérôme DUPRAZ indique que 2014 sera une phase de transition au niveau des territoires pour la mise en place des CTS.

Le Conseil d'administration souhaite que les AFP (dont les financements font parti du volet optionnel du dispositif) ne soient pas oubliés par les élus en charge de ces dispositifs.

Il est donc proposé, une fois les élections municipales passé, que des membres du Conseil syndical rencontre les présidents de CTS. Cette démarche devra recevoir au préalable le feu-vert du Conseil Général.

¹ Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

² Conseil Général de la Savoie

³ Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc

⁴ Associations Syndicales Autorisées

➔ **AUTRES POINTS ABORDES**

L'ordre du jour a été l'occasion d'aborder la question de l'assemblée générale.

Le conseil syndical décide de ne pas réunir sur une seule journée les rencontres départementales de la FDAFP et l'Assemblée Générale de la FDAFP.

L'Assemblée Générale aura lieu au moins de juin dans les environs de Bourgneuf, Aiguebelle ou Aiton selon les salles disponibles. Le budget de la FDAFP sera voté à cette occasion conformément à l'article 8 des statuts.

Les rencontres annuelles de la FDAFP73 auront lieu cet automne à Verel Pragondran.

L'ordre du jour étant épuisé le Conseil d'administration est clôt à 17h30 heures. La date du prochain conseil d'administration n'est pas arrêtée.

Pour les Membres du Conseil d'Administration

Sébastien MAILLAND-ROSSET
Conseiller en pastoralisme
En charge de l'animation de la FDAFP

Monique BASSI-LEGER
Présidente



Sans remarque dans les huit jours après réception, le présent compte-rendu est considéré comme accepté.